

Faire un stage hors cursus

Par **DerRichter**, le **10/02/2014 à 18:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en 2e année de droit à la faculté de Dijon et j'aurais une petite question à vous poser.

Je voulais faire un stage cette année pour découvrir une application pratique du droit, loin des CM ou des quelques cas pratique que l'on fait, qui reste de toute manière toujours théorique. Mais le problème c'est que je voulais attendre mes résultats de peur de m'éparpiller et de commencer un stage alors même que je n'avais pas ma 2e année.

Mes résultats sont tombés et j'ai assez bien réussi mon premier semestre, assez pour être sûr de ne pas aller au rattrapage même si je venais à louper complètement mon second semestre.

Je me suis dis que j'avais donc le mois de juin de libre et que cela serait parfait pour faire un stage. Voulant m'orienter dans le droit public, j'ai eu l'idée de le tenter dans la mairie de ma ville où habitent mes parents pour voir comment fonctionne juridiquement une mairie.

Mais je ne comprends pas grand chose, il est apparemment maintenant interdit de faire un stage hors cursus ?

Par **Muppet Show**, le **10/02/2014 à 20:31**

Bonjour,

tout ce que je peux vous dire c'est que dans ma fac pour faire un stage hors cursus il faut l'autorisation du doyen avec une convention (c'est une question de responsabilité...) j'ai un collègue qui a eu le même problème en voulant faire un stage en aout (L3) et ils lui ont conseillé de faire cela...

renseignez vous à l'accueil... à moins que ce soit déjà fait... =/

Par **DerRichter**, le **10/02/2014 à 20:45**

d'accord merci pour votre aide

Par **Yann**, le **11/02/2014 à 11:15**

C'est effectivement une question d'assurance et de responsabilité. Mais il est possible de faire des stages hors cursus. Il suffit de demander des conventions de stage au secrétariat de la fac. En principe elles sont facilement accordées.

Par **bulle**, le **12/02/2014 à 07:30**

Bonjour,

Comme dit ci-dessus renseignez vous au secrétariat pour savoir comment cela se passe dans votre fac.

Une convention de stage est demandée par les professionnels du droit. En plus, cela vous permet d'avoir une preuve du stage effectué hors cursus.